

RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 17 décembre 2024, 19 h
Édifice municipal | Quartier Baker-Brook

PROCÈS-VERBAL

PRÉSENTS :

Jean-Pierre Ouellet	Maire
Michael Marmen	Directeur général, Greffier adjoint
Serge Dionne	Directeur général adjoint et Directeur des finances

CONSEILLERS PRÉSENTS :

Quartier Saint-François :	Nancy Ann Landry	Rino Levasseur
Quartier Lac-Baker :	Bernard Soucy	Ronald Cormier
Quartier Clair :	Lloyd Plourde	Richard Michaud
Quartier Baker-Brook :	Francine Caron	Georges Michaud
Quartier Saint-Hilaire :	Michel J. Morin	Réginald Nadeau

Présences dans la salle : 2

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h. Monsieur le Maire souhaite la bienvenue.

2. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire vérifie les présences. Tous les membres du Conseil sont présents. Le quorum est constaté.



3. DÉCLARATION DIVULGUANT UN CONFLIT D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucune déclaration divulguant un conflit d'intérêts.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 2024-12-17 (1)

Proposé par le conseiller Michel J. Morin

Appuyé par le conseiller Ronald Cormier

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte l'Ordre du Jour tel qu'il a été présenté.

Motion adoptée.

5. PRÉSENTATION, DÉLÉGATION OFFICIELLE, PÉTITION ET DEMANDE D'INFORMATION

Aucune.

6. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DU MAIRE, CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Aucun.

7. ARRÊTÉ, RÉOLUTION, PROCÉDURE, DIRECTIVE ET OUTIL ADMINISTRATIF

a) Approbation des fonds pour le projet de rénovation du Centre sportif J. Docithe-Nadeau (AP-3697)

Résolution n° 2024-12-17 (2)

Proposé par le conseiller Bernard Soucy

Appuyé par le conseiller Richard Michaud

Considérant qu'en vertu du programme « *Bâtiments communautaires verts et inclusifs* », le ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités, a confirmé par le biais d'une lettre datée du 7 février 2024, l'approbation pour le financement du projet de rénovation du Centre sportif J. Docithe-Nadeau à la hauteur de 3 000 000 \$ ou, jusqu'à 80 % des coûts admissibles du projet;

Considérant qu'en vertu du programme, la Ville est tenue de couvrir 20 % du financement pour tout projet de 3 750 000 \$ et moins, et 100 % des coûts excédentaires à ce montant;

Considérant le fait que la Ville devra engager des frais pour la réalisation du projet. Il est convenu que celle-ci fera une demande d'emprunt à long terme afin d'être en mesure de défrayer les coûts associés et de respecter les modalités du programme et de la subvention accordée;

Il est donc résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska approuve les fonds tels qu'indiqués dans la lettre du 7 février 2024. Le Conseil s'engage à respecter les modalités du programme « *Bâtiments communautaires verts et inclusifs* » et par conséquent, à sécuriser les fonds nécessaires pour couvrir la part que la Ville doit déboursier en vertu du programme et afin de couvrir les déficits financiers pouvant découler du projet dans son ensemble.

Motion adoptée.

b) Nomination de signataires autorisés – Dossier de rénovation du Centre sportif J. Docithe-Nadeau (AP-3697)

Résolution n° 2024-12-17 (3)

Proposé par la conseillère Francine Caron

Appuyé par le conseiller Réginald Nadeau

Considérant qu'en vertu du programme « *Bâtiments communautaires verts et inclusifs* » le ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités demande, par voie de résolution, la nomination de signataires autorisés afin d'exécuter l'entente entre les partis pour les fins du financement octroyé par celui-ci;

Il est donc résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska nomme Monsieur Jean-Pierre Ouellet, Maire et Monsieur Michael Marmen, Directeur général, comme signataires autorisés ayant l'autorisation et la capacité de signer la présente entente avec le ministère du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités. Advenant l'incapacité de l'un ou l'autre des signataires autorisés, le Conseil désigne le Maire suppléant ou le Directeur général adjoint à titre de signataires substitués.

Motion adoptée.

c) Nomination d'un Maire suppléant

Résolution n° 2024-12-17 (4)

Proposé par le conseiller Ronald Cormier

Appuyé par le conseiller Lloyd Plourde

Il est résolu, tel que prescrit par le paragraphe 48 (3) de la *Loi sur la gouvernance locale*, L. N.B., 2017, chapitre 18, ainsi que par l'Arrêté 2023-01.01 – Arrêté procédural du Conseil de la Ville de Haut-Madawaska, que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska nomme Madame Nancy Ann Landry à titre de Maire suppléante.

Cette résolution abroge ainsi la résolution n° 2022-12-13 (2).

Motion adoptée.

d) Ententes pour les infrastructures récréatives supra locales – Fonds d'aide aux services régionaux (FASR)

Résolution n° 2024-12-17 (5)

Proposé par la conseillère Nancy Ann Landry

Appuyé par le conseiller Ronald Cormier

ATTENDU QUE le gouvernement provincial a mis en place en 2023, lors de la réforme municipale, une nouvelle source de financement pour les Commissions de services régionaux (CSR) de la province. Cette source de financement, appelée « Fonds d'aide aux services régionaux (FASR) », provient de la réduction de la subvention de base qui était auparavant attribuée aux municipalités.

ATTENDU QUE le gouvernement provincial a mis des dispositions en place pour identifier des infrastructures régionales sur l'ensemble des territoires des CSR découlant du FASR. Les membres des conseils d'administration des gouvernements locaux continuent d'être en pourparlers afin d'identifier les infrastructures régionales actuelles ou nouvelles sur le territoire de la Commission de services régionaux Nord-Ouest (CSRNO).

NÉANMOINS, les municipalités desservies par la CSRNO s'entendent toutes pour revendiquer que les sommes disponibles pour le FASR devraient bénéficier à ces mêmes municipalités. C'est pourquoi les membres de la CSRNO s'unissent avec cette résolution afin de demander à la CSRNO de faire la demande au gouvernement provincial que le montant non attribué au FASR soit rendu disponible à la CSRNO et que celle-ci en fasse la distribution selon une formule de partage de coûts dans le but d'être utilisée pour aider les municipalités à financer leurs infrastructures sous-régionales et supra locales comme leurs arénas respectives.

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial a mis des dispositions en place pour identifier des infrastructures régionales sur l'ensemble des territoires des Commissions de services régionaux;

CONSIDÉRANT QUE les conseils municipaux des gouvernements locaux considèrent ce document comme une entente au niveau des infrastructures régionales sur le territoire de la Commission de services régionaux Nord-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE les territoires des nouveaux gouvernements locaux ont agrandi et desservent tous de plus grandes régions et populations depuis la réforme de la gouvernance locale;

CONSIDÉRANT QUE chaque gouvernement local identifié ci-après possède un aréna et/ou un amphithéâtre qui sont utilisés à un niveau sous-régional ou supra local pour diverses activités sur une base annuelle : Edmundston, Grand-Sault, Vallée-des-Rivières, Saint-Quentin et Haut-Madawaska;

CONSIDÉRANT QU'une somme d'argent de l'ordre approximatif de 140 000 \$ identifiée au budget de la CSRNO doit être affectée à des infrastructures régionales ou sous-régionales;

QU'IL SOIT RÉSOLU d'exiger que la CSRNO fasse la demande au gouvernement provincial que le montant non attribué au FASR soit rendu disponible à la CSRNO;

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que ce montant soit réparti à des fins d'infrastructures sous-régionales pour répondre aux besoins sous-régionaux en appliquant la formule de partage de coûts déjà établis à la CSRNO;

QU'IL SOIT FINALEMENT RÉSOLU QUE cette formule de partage de coûts du montant soit utilisée en l'absence de l'identification d'une ou des infrastructures régionales par le conseil d'administration de la CSRNO.

Motion adoptée.

e) Contribution à l'Atelier R.A.D.O.

Résolution n° 2024-12-17 (6)

Proposé par le conseiller Réginald Nadeau
Appuyé par le conseiller Bernard Soucy

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska octroie une somme de 1 000 \$ à titre de contribution à l'Atelier R.A.D.O.

Motion adoptée.

f) Abrogation de la Politique n° 2024-04 et adoption de la Politique n° 2024-06 – Politique d'incitatifs au développement résidentiel, commercial et industriel

Résolution n° 2024-12-17 (7)

Proposé par le conseiller Michel J. Morin
Appuyé par le conseiller Georges Michaud

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte la Politique n° 2024-06 – Politique d'incitatifs au développement résidentiel, commercial et industriel.

Cette résolution abroge la résolution n° 2024-04-16 (3) – Adoption de la Politique n° 2024-04.

Motion adoptée.

g) Substitution du locataire dans le bail entre l'Évêque Catholique Romain d'Edmundston et la Société Historique de Clair Inc.

Résolution n° 2024-12-17 (8)

Proposé par le conseiller Lloyd Plourde

Appuyé par le conseiller Rino Levasseur

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska accepte que la Ville de Haut-Madawaska soit désignée comme « locataire » à la place de la Société Historique de Clair Inc. en vertu d'un bail contracté entre cette dernière et L'Évêque Catholique Romain d'Edmundston.

Par conséquent, le Conseil autorise qu'un addenda soit rédigé et enregistré au greffe par Maître Jean-Michel Michaud afin de refléter la présente décision.

Motion adoptée.

8. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT

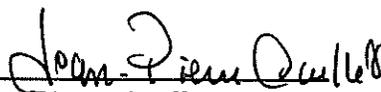
Aucune.

9. AFFAIRES NOUVELLES

1. Correspondance : Aucune.
2. Invitation : Aucune.
3. Autre : Aucun.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le conseiller Ronald Cormier à 19 h 22.


Jean-Pierre Ouellet
Maire


Michael Marmen
Directeur général et
Greffier adjoint

